



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE MOSELLE

Réunion Plénière du 3 Juillet 2020 au siège du DMF à METZ

Présidence de séance : M. André PETTE.

Présents : Michel GOTTE et Michel WIRIG

Réunion classement (par téléphone).

pour finaliser les dossiers à envoyer à la CRTIS, afin de prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Carnet noir :

Nous avons la profonde tristesse d'apprendre le décès de trois serviteurs du football lorrain :

Mer Gerard Bouton (75 ans) ancien arbitre et membre de la Commission des terrains de la LLF.

Mer Roger Faderne (77 ans) ancien arbitre de la LLF.

Mer Jean Marie Geyer (64 ans) membre du corps des délégués LGE

Notre commission et le District Mosellan de Football présente ses plus sincères condoléances aux membres de leurs familles.

Proposition de classement des dossiers à envoyer à la FFF via la CRTIS

Classement Terrains :

Confirmation de classement @La visite a été diligentée par la FFF

Niveau 3

Amnéville : stade André Valentin – nni- 57 019 01 01

AOP du : 27.06.1996

Echéance du : 01.06.2020

Confirmation de classement @La visite a été diligentée par la FFF

Niveau 3

Metz : stade des Hauts de Blémont-nni-57 463 01 01

AOP du : 23.11.1999

Echéance du : 23.03.2020

Tests de conformités sur terrain synthétique

Clouange : stade Bellinger -nni- 57 143 01 01.

La commission accuse réception des tests de conformité réalisés le 28.02.2020 par Labosport

Transmis à la CRTIS.

Maizières les Metz : stade Camille Mathieu 2 -nni- 57

La commission accuse réception des tests de conformité réalisés le 22.10.2019 par Novaréa

Transmis à la CRTIS.

Confirmation de classement :

Niveau 4

Metz : stade Robert Schuman -nni-57 463 02 01

AOP du 02.03.2004
Echéance du :29.08.2020
Metz : stade Lothaire -nni-57 463 04 01
AOP du : 26.04.2005
Echéance du :10.04.2020
Rombas : stade du Fond St Martin -nni-57 591 01 01
AOP du : 29.04.1996
Echéance du :26.07.2020

Confirmation de classement :

Niveau 5

Hagondange : stade de la Cité 1 -nni- 57 283 01 01
AOP du 09.11.1998
Echéance du 01.06.2020
Hagondange : stade de la Cité 3 -nni- 57 283 01 03
AOP du 09.11.1998
Echéance du 30.06.2019
Talange : stade Maurice Baquet -nni- 57 663 01 01
AOP du 04.10.2012
Echéance du 10.05.2020
Hettange Gde : Stade des Carrières-nni -57 323 01 01
AOP du 31.05.2000
Echéance du 18.02.2000
Knutange : stade Ste Geneviève 1 -nni- 57 368 01 01
AOP du 19.01.1999
Echéance du 26.07.2020
Ranguevaux : stade Municipal -nni- 57 562 01 01
AOP du 31.01.2006
Echéance du 21.06.2020
Spicheren : stade des hauteurs -nni- 57 659 01 01
AOP du : 07.05.2010
Echéance du :26.04.2020

Confirmation de classement :

Niveau 5 sye

Marange Silvange : stade Berthel 2-nni-57 443 01 02
AOP du 28.09.2016
Tests de conformités du 10.06.2016
Echéance : 15.10.2020
Stiring Wendel : stade de la Vieille Usine 2-nni- 57 660 01 02
AOP du ;06.02.2015
Echéance du :16.07.2020

Confirmation de classement :

Niveau 5 sye -changement de moquette

Fameck : stade municipal 2-nni-57 206 01 02 (03.10.2019)
AOP du 03.01.2002
Tests de conformités en date du 02.12.2019

Confirmation de classement :

Niveau 6

Courcelles sur Nied : stade de la Tuilerie nni-57 156 01 01
Echéance du :26.08.2020

Changement de niveau

De 6 S à niveau foot à 11 S

Knutange : stade Ste Geneviève 2 -nni- 57 368 01 02
AOP du 19.01.1999

Echeance du 26.08.2020

Niveau Footà11

Spicheren : stade des hauteurs 2 -nni- 57 659 01 02

AOP du 07.05.2010

Echéance du 10.05.2020

Classement Salles de Sports :

Niveau 3

Boulay : gymnase municipal -nni- 57 097 99 01

L'Hopital : gymnase A.Netzer -nni- 57 336 99 01

Accord préalable:
Installation sportive

Accord préalable Terrain:

Behren les Forbach : stade Omnisport nni- 57 058 01 01

La commission accuse réception d'un dossier pour la demande d'accord préalable concernant la réalisation d'un terrain synthétique en lieu et place d'un terrain en gazon traditionnel.

Niveau classement sollicité : 4 sye

Dossier transmis à la CRTIS

Accord préalable Eclairage:

Behren les Forbach : stade Omnisport nni- 57 058 01 01

La commission accuse réception d'un dossier pour la demande d'accord préalable concernant la réalisation d'une installation d'éclairage pour nocturnes sur terrain synthétique.

Niveau classement sollicité : E 4

Dossier transmis à la CRTIS

Courriers Divers

La commission accuse réception du courrier de la commune de **Stiring Wendel** qui nous informe que les terrains de Ste Marthe, quartier de la coulée verte portant le nni 57 660 03 01 et 57 660 03 02 ne sont plus destinés à la pratique du football.

Courrier transmis à la LGE CRTIS pour le retrait du listing des terrains.

FAFA

Pour permettre le versement de la subvention FAFA aux maîtres d'ouvrage dont le dossier a été accepté, la CRTIS a fait procéder à des visites de chantier :

Fameck : rapport fin de travaux (2 dossiers)

Neufgrange : rapport fin de travaux

Spicheren : rapport fin de travaux -vestiaires-

ECLAIRAGE

Confirmation de classement

Fameck : stade municipal 2-nni-57 206 01 02 (03.10.2019)

Éclairage moyen : 126

Facteur uniformité : 0. 70

Mini / Max : 0, 48

Niveau : E Footà11

André Pette
Président CDTIS